ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES

PRIX DE RECONNAISSANCE TROUSSE DE MISE EN CANDIDATURE

BUT DU PRIX

Le prix de reconnaissance offre une possibilité de collaboration avec les organisations provinciales et territoriales en ergothérapie. Un maximum de deux (2) prix par province ou territoire peuvent être remis annuellement. Le but du prix de reconnaissance est de reconnaître dans chaque province ou territoire l'apport/les réalisations d'un organisme, d'un programme ou d'une personne (qui n'est pas un(e) ergothérapeute) dans des domaines touchant la santé et le bien-être des Canadiens.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures doivent répondre aux critères suivants :

- a. Les candidats ne doivent pas être un(e) ergothérapeute ou un organisme/une organisation dirigé(e) par un(e) ergothérapeute.
- b. Les candidats auront contribué de façon importante à la réadaptation, à la santé communautaire, à des groupes d'entraide, à des initiatives provinciales, territoriales ou municipales ou à d'autres programmes de ce genre.
- c. Les candidats auront manifesté son appui envers la philosophie de l'ergothérapie ou d'autres initiatives en ergothérapie.
- d. La candidature doit être appuyée par l'organisation provinciale ou territoriale avant d'être soumise à l'Association canadienne des ergothérapeutes.

PROCÉDURES DE MISE EN CANDIDATURE

- Des membres individuels ou des groupes d'ergothérapeutes membres d'une organisation provinciale ou territoriale en ergothérapie peuvent soumettre des candidatures.
- 2. On peut se procurer les formulaires de mise en candidature auprès du Bureau national de l'Association canadienne des ergothérapeutes.
- 3. Les candidatures sont soumises à l'organisation provinciale ou territoriale en ergothérapie dans la province ou le territoire de la personne qui présente une candidature.
- 4. L'organisation provinciale ou territoriale en ergothérapie doit approuver la candidature.

- 5. L'association professionnelle provinciale/territoriale en ergothérapie doit soumettre la version électronique signée du formulaire de mise en candidature, de l'exposé de mise en candidature (maximum de 250 mots) et de la lettre d'approbation de l'association professionnelle provinciale/territoriale en ergothérapie adressée à la directrice générale du bureau national de l'Association canadienne des ergothérapeutes.
- 6. Les mises en candidature doivent parvenir de façon électronique avant le 1er décembre:

Cheffe de la direction de l'ACE Association canadienne des ergothérapeutes nominations@caot.ca

SÉLECTION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Les candidats doivent être approuvés par le Conseil d'administration de l'Association canadienne des ergothérapeutes, d'après les recommandations de l'organisation provinciale ou territoriale en ergothérapie.

PROCÉDURE

La présidente de l'Association canadienne des ergothérapeutes préviendra le ou la récipiendaire avant de faire une annonce publique. Le nom du ou de la récipiendaire sera annoncé lors de la cérémonie de remise des prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes. Il sera également publié dans les *Actualités ergothérapiques* et sera affiché sur le site web de l'Association canadienne des ergothérapeutes.

PARTICULARITÉS DU PRIX

Les récipiendaires du prix de reconnaissance recevront les éléments suivants :

- 1. Un exposé décrivant ses réalisations:
- 2. Un certificat de reconnaissance;
- 3. Présentation lors de la cérémonie de remise des prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes;
- Publication du nom et/ou du profil du ou de la récipiendaire dans les Actualités ergothérapiques et sur le site web de l'Association canadienne des ergothérapeutes;
- 5. Une présentation conjointe du prix, de préférence pendant le mois national de l'ergothérapie.

PRIX DE RECONNAISSANCE FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Veuillez faire parvenir la version électronique signée de ce formulaire et de l'exposé de 250 mots à l'organisation provinciale ou territoriale en ergothérapie de votre région afin que la candidature soit approuvée.

Ce formulaire, l'exposé de 250 mots et la lettre d'approbation de l'organisation provinciale ou territoriale en ergothérapie doivent être envoyés de façon électronique au Bureau national de l'Association canadienne des ergothérapeutes par l'organisation provinciale ou territoriale en ergothérapie, avant le 1^{er} décembre, au courriel suivant :

Cheffe de la direction de l'ACE Association canadienne des ergothérapeutes nominations@caot.ca

PRIX DE RECONNAISSANCE FORMULAIRE DE L'EXPOSÉ

Nom du candidat ou de la candidate :
Nom(s) de la ou des personne(s) ayant rédigé l'exposé :

Le but de l'exposé est de décrire les raisons pour lesquelles le candidat ou la candidate a été proposé(e) pour recevoir ce prix et de mettre en relief les contributions/réalisations de cette personne en ce qui a trait à la santé et au bienêtre des Canadiens.

La longueur de l'exposé ne doit pas dépasser 250 mots.